

Pape Léon XIII – Lettre *Epistola Tua*, 17 juin 1885 - Au Cardinal Joseph-Hippolyte GUIBERT, Archevêque de Paris, au sujet de l'affaire Dom PITRA



Explications et contexte de la Lettre *Epistola tua* :

Cette Lettre fut écrite lors de « l'affaire Dom PITRA » ou « du Cardinal PITRA ». [Dom Jean-Baptiste-François PITRA](#), Bénédictin de Solesmes devenu Cardinal en 1863, écrivit le 4 mai 1885 une lettre à son ami l'abbé Jan Willem BROUWERS, directeur du journal néerlandais l'*Amstelbode*, dans laquelle il présentait le pontificat de Léon XIII comme une trahison de celui de Pie IX, jugeant ce premier trop conciliant à l'égard des gouvernements européens.

Cette lettre privée, qui n'était nullement destinée à la publication, fut publiée par Henri DURAND-MORIMBAU, alias Henri des HOUX (auteur sous ce pseudonyme d'un ouvrage de détournement des enseignements et directives de Léon XIII, et de sa vie avant de devenir Pape, pour servir ses propres idées : *Histoire de Léon XIII, Joachim Pecci*) dans le *Le Journal de Rome* du 19 mai 1885, avant d'être reproduite dès le lendemain par presque tous les journaux : « A peine publiée dans l'*Amstelbode*, elle fut reproduite par la plupart des journaux religieux et souleva aussitôt une ardente polémique. On lui donna les interprétations les plus diverses ; tandis que quelques-uns la traitaient comme un document sans importance, d'autres la considéraient comme un acte d'hostilité envers le Souverain Pontife et le Saint-Siège, une condamnation de sa conduite politique, un manifeste d'opposition d'un parti qui voulait faire échec à Léon XIII. Le correspondant d'un journal de Belgique représentait le cardinal « comme le chef schismatique d'une petite église, qui veut faire la leçon au Pape, en se posant comme plus papalin que lui. » D'autres ne lui ménageaient pas les noms de sectaire, de révolutionnaire, de renégat. Le cardinal à peine connu la veille, dont les livres savants étaient lus en Europe par une douzaine d'érudits, devint tout d'un coup un personnage politique important qui occupa la presse ; on lui consacra des biographies, on en lit des portraits plus ou moins authentiques ; on le donnait comme l'organe d'une partie du Sacré-Collège, on remonta jusqu'au conclave dont on prétendit livrer les secrets ; on étudia la politique du Vatican et celle du Quirinal. » ([Dom Fernand CABROL, OSB, Histoire du Cardinal Pitra, Retaux, Paris, 1893, p. 352](#))

Léon XIII dut intervenir par la présente lettre pour mettre fin à la polémique, en rappelant l'interdiction de juger les actes du Pape, surtout en fabriquant la caricature d'une opposition entre son pontificat et celui de son prédécesseur : « *Enfin tombé aux mains d'une presse peu*

scrupuleuse et désireuse avant tout de scandale et de nouveautés, l'incident prit de telles proportions, qu'une intervention supérieure sembla nécessaire pour dirimer le débat et faire cesser les commentaires. Le 4 juin, l'archevêque de Paris, le cardinal Guibert, écrivit au Pape une lettre dans laquelle, faisant allusion aux derniers événements, il insistait sur la nécessité d'obéir au chef de l'Eglise, d'accepter ses ordres, ses conseils, sa direction (elle fut publiée dans l'Osservatore romano du 21 juin 1885 ; la lire [en cliquant ici](#)). La réponse ne se fit pas attendre.

Elle condamnait la démarche du cardinal Pitra comme contraire à l'esprit de discipline et de nature à troubler la concorde parmi les catholiques, à ébranler l'« abandon confiant et soumis qu'ils doivent avoir dans l'autorité du Père qui les gouverne. » Le, Souverain-Pontife rappelle ensuite la nécessité dans le gouvernement de l'Eglise de la soumission des fidèles à leurs pasteurs, et des pasteurs à celui qui est le chef et le pasteur suprême. « Dans le gouvernement général de l'Eglise, dit le Saint-Père, en dehors des devoirs essentiels du ministère apostolique imposé à tous les pontifes, il est libre à chacun d'eux de suivre la règle de conduite que, selon les temps et les autres circonstances, il juge la meilleure. En cela il est le seul juge ayant sur ce point non seulement des lumières spéciales, mais encore la connaissance de la situation et des besoins généraux de la catholicité, d'après lesquels il convient que se règle sa sollicitude apostolique. C'est lui qui doit procurer le bien de l'Eglise universelle, auquel se coordonne le bien de ses diverses parties et tous les autres qui sont soumis à cette coordination doivent seconder l'action du directeur suprême et servir à ses desseins. » Le pape s'adressait ensuite aux fidèles et spécialement aux journalistes catholiques pour leur rappeler avec instance ces devoirs de docilité et de respect.

Le blâme était sévère et nous ne voulons pas essayer d'en diminuer la portée ; mais on nous permettra de faire remarquer qu'il y a loin de ce blâme aux accusations de schisme et d'hérésie qu'on ne craignait pas dans une certaine presse de lancer chaque jour contre le cardinal ; aucune erreur de doctrine n'est relevée dans sa lettre. » ([Dom Fernand CABROL, OSB, Histoire du Cardinal Pitra, Retaux, Paris, 1893, pp. 352-354](#))

Le vieux Cardinal PITRA, qui avait été complètement dépassé par ce que l'on avait fait autour de sa lettre, adressa au pape un acte de soumission exemplaire : « Celui-ci, du reste, allait montrer quels étaient les sentiments d'humilité, de soumission, de respect et de filiale obéissance qu'il portait dans son cœur et combien peu il méritait les anathèmes dont le chargeaient certains organes de la presse. Plus sensible à la douleur du Saint-Père qu'au coup qui venait de le frapper » ([Dom Fernand CABROL, OSB, Histoire du Cardinal Pitra, Retaux, Paris, 1893, p. 354](#)).

Ses deux lettres sont reproduites in : [Dom Fernand CABROL, OSB, Histoire du Cardinal Pitra, Retaux, Paris, 1893, pp. 354 et 355.](#)

Donnée à Rome le 17 juin 1885

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Votre lettre remplie des sentiments du plus filial attachement et de la plus sincère dévotion envers Notre personne, a procuré un doux sentiment à Notre âme contristée par une récente et grave amertume.

Vous comprenez que rien ne pourrait Nous être plus profondément pénible que de voir troublé parmi les catholiques l'esprit de concorde, que de voir ébranlé ce tranquille repos, cet abandon plein de confiance et de soumission, qui est propre des fils, pour la paternelle autorité qui les gouverne. Aussi, la seule manifestation qui se fait de quelque symptôme de ce genre, ne pouvons-Nous ne pas en être grandement ému et ne pas songer aussitôt à prévenir le péril.

C'est pourquoi la publication récente d'un écrit, venu d'où on aurait dû le moins l'attendre et que vous déplorez, le bruit qui s'est fait l'entour, et les commentaires auxquels il a donné lieu, Nous conseillent de ne pas nous taire sur cette question qui, pour être ingrate, n'en est pas moins opportune, soit en France, soit ailleurs.

Par certains indices qu'on observe, il n'est pas difficile de constater que, parmi les catholiques, en raison sans doute du malheur des temps, il en est qui, peu contents de la situation de sujets, qu'ils ont dans l'Eglise, croient pouvoir prendre quelque part dans son gouvernement ou tout au moins qui estiment qu'il leur est permis d'examiner et de juger à leur manière les actes de l'autorité. Si cela prévalait, ce serait un très grave dommage dans l'Eglise de Dieu, en laquelle, par la volonté manifeste de son divin Fondateur, on distingue de la façon la plus absolue deux parts : l'enseignée et l'enseignante, le troupeau et les pasteurs, parmi lesquels il y en a un qui est le chef et le pasteur suprême de tous.

Aux seuls pasteurs il a été donné tout pouvoir d'enseigner, de juger, de diriger ; aux fidèles, il a été imposé le devoir de suivre les enseignements, de se soumettre avec docilité au jugement et de se laisser gouverner, corriger, conduire au salut. Ainsi il est de nécessité absolue que les simples fidèles se soumettent d'esprit et de cœur à leurs propres pasteurs, et ceux-ci avec eux au chef et pasteur suprême ; c'est dans cette subordination et dépendance que gît l'ordre et la vie de l'Eglise ; c'est en elle que se fonde la condition indispensable du bien-faire et de tout mener à bon port. Au contraire, s'il arrive que les simples fidèles s'attribuent l'autorité ; s'ils y prétendent comme juges et maîtres ; si les inférieurs, dans le gouvernement de l'Eglise universelle, préfèrent ou tentent de faire prévaloir une direction différente de celle de l'autorité suprême, c'est un renversement de l'ordre ; l'on porte ainsi en beaucoup d'esprits la confusion et l'on sort de la voie.

Et il n'est pas nécessaire pour manquer à un devoir si saint, de faire acte d'opposition manifeste, soit aux évêques, soit au chef de l'Eglise ; il suffit que cette opposition se fasse par des moyens indirects, d'autant plus dangereux qu'on se préoccupe de les mieux cacher par des apparences contraires. On manque aussi à ce devoir sacré lorsque, tout en se montrant jaloux du pouvoir et des prérogatives du Souverain Pontife, on ne respecte pas les évêques qui sont en communion avec lui, ou on ne tient pas le compte voulu de leur autorité, ou on en interprète défavorablement les actes et les intentions avant tout jugement du Siège Apostolique.

Semblablement c'est faire preuve d'une soumission peu sincère d'établir comme une opposition entre un Pontife et un autre. Ceux qui entre deux directions diverses [Note du traducteur : *directions* ne veut point dire *doctrine* ; la doctrine catholique est éternelle ; les directions peuvent varier selon les circonstances, les temps et les lieux] repoussent le présent pour se tenir au passé, ne donnent pas une preuve d'obéissance envers l'autorité qui a le droit et le devoir de les guider ; et sous quelque rapport ils ressemblent à ceux qui, condamnés, voudraient en appeler au Concile futur ou à un Pape mieux informé.

A cet égard, ce qu'il faut retenir, c'est que, dans le gouvernement de l'Eglise, sauf les devoirs essentiels imposés à tous les Pontifes par leur charge apostolique, chacun d'eux peut adopter

l'attitude qu'il juge la meilleure selon les temps et les autres circonstances. De cela il est le seul juge ; attendu qu'il a pour cela non seulement des lumières spéciales, mais encore la connaissance des conditions et des besoins de toute la catholicité auxquels il convient que condescende sa prévoyance apostolique. Il a le souci du bien universel de l'Eglise, auquel est subordonné le bien particulier, et tous les autres qui sont soumis à cet ordre doivent seconder l'action du directeur suprême et servir au but qu'il veut atteindre. Comme l'Eglise est une et un son chef, ainsi est un le gouvernement auquel tous doivent se conformer.

Par l'oubli de ces principes, il advient qu'on voit s'amoindrir parmi les catholiques le respect, la vénération et la confiance envers qui leur a été donné pour guide, et qu'on voit se relâcher ce lien d'amour et de soumission qui doit river tous les fidèles à leurs pasteurs, les fidèles et les pasteurs au Pasteur suprême, lien dans lequel résident principalement la sécurité et le salut commun.

De même, par l'oubli ou par la négligence de ces mêmes principes, la voie la plus large reste ouverte aux divisions et aux dissensions entre catholiques, au grave détriment de l'union, qui est la marque distinctive des fidèles de Jésus-Christ, et qui, de tout temps, mais plus particulièrement aujourd'hui, en raison de la puissance coalisée de tous les ennemis, devrait être l'intérêt suprême et universel, devant lequel il conviendrait de faire taire tout sentiment de satisfaction personnelle ou d'avantage privé.

Ce devoir, s'il incombe généralement à tous, incombe d'une manière plus rigoureuse aux journalistes qui, s'ils n'étaient pas animés de cet esprit de docilité et de soumission, si nécessaire à tout catholique, contribueraient à répandre et à aggraver l'inconvénient que nous déplorons. La tâche qui leur appartient, dans tout ce qui touche aux intérêts religieux et l'action de l'Eglise dans la société, de se soumettre pleinement, d'intelligence et de volonté, comme tous les autres fidèles, à leurs propres évêques et au Souverain Pontife ; d'en suivre et d'en reproduire les enseignements ; d'en suivre l'impulsion avec un entier bon vouloir ; d'en respecter et d'en faire respecter les décisions. Quiconque ferait autrement, en vue de servir les intentions et les intérêts de ceux dont Nous avons, dans cette lettre, repoussé l'esprit et les tendances, faillirait à sa noble mission ; et en vain se ferait-il l'illusion de croire qu'il sert ainsi le bien de la cause de l'Eglise, non moins que celui qui chercherait à atténuer ou à scinder la vérité catholique ou qui s'en ferait trop timidement l'ami.

Ce qui Nous a conseillé de discourir avec Vous de ces choses, Notre cher fils, c'est, outre l'opportunité qu'elles peuvent avoir en France, la connaissance que Nous avons de sentiments et la manière dont vous avez su vous conduire, même dans les moments et les conditions les plus difficiles. Toujours ferme et courageux dans la défense des intérêts religieux et des droits sacrés de l'Eglise, vous les avez, dans une récente occasion encore, virilement soutenus, les défendant publiquement par votre parole lumineuse et puissante. Mais à la fermeté, Vous avez su toujours joindre cette manière sereine et tranquille, digne de la noble cause que vous défendez ; et vous avez montré constamment un esprit libre de passion, pleinement soumis aux décisions du Siège apostolique et entièrement dévoué à Notre personne.

C'est pourquoi il Nous est agréable de pouvoir vous un nouveau témoignage de Notre satisfaction et Notre très particulière bienveillance. Nous affligeant seulement de savoir que votre santé n'est pas telle que Nous l'aurions ardemment souhaité.

Nous faisons des vœux fervents et de continuelles prières att ciel pour qu'il vous la rende bonne et que vous la conserviez longtemps. Et comme gage des divines faveurs, que sur vous, que Nous appelons abondamment, Nous vous donnons, du plus profond du cœur, Notre bénédiction apostolique à vous, Notre cher fils, à tout votre clergé et tout votre peuple.

Donné Rome, près Saint-Pierre, le 17 juin 1885, huitième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Source : [Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII, encycliques, brefs, etc., Maison de la Bonne Presse tome 7, pages 63-67](#)